

Charte de Leipzig pour une ville européenne durable

Préambule

La « Charte de Leipzig sur la ville européenne durable » est un document des Etats membres de l'Union Européenne élaboré avec une large participation des représentants européens des partenaires concernés. Les ministres en charge du développement urbain des Etats membres ont pris acte des défis, des perspectives et des différents contextes historiques, économiques, sociaux et écologiques des villes européennes et se sont mis d'accord sur une série de principes et de stratégies communs pour la politique de développement urbain. Les ministres s'engagent :

- à entamer dans chaque Etat membre une action politique qui vise à intégrer les principes et stratégies de la charte de Leipzig pour une ville européenne durable dans les politiques d'aménagement menées au niveau national, régional et local ;
- à mettre en place les outils d'un développement urbain intégré, à soutenir les *structures de gouvernance* dans la mise en œuvre de celui-ci, et à assurer les conditions générales que cela requiert au niveau national ;
- à promouvoir un développement équilibré du territoire sur la base d'un réseau polycentrique de villes européennes.

Les Ministres remercient la Présidence allemande pour la présentation du rapport « Le développement urbain intégré comme condition de succès d'une ville durable » ainsi que des études « Stratégies de revalorisation urbaine dans les quartiers défavorisés », « Renforcer l'économie locale et le marché local du travail dans les quartiers défavorisés », « Une politique active d'éducation et de formation pour les enfants et jeunes des quartiers défavorisés » et « Déplacements urbains soutenables et quartiers défavorisés », chacune comportant des exemples de bonnes pratiques en Europe. Ces études aideront les villes de toute taille à mettre en œuvre les principes et stratégies qui constituent la Charte de Leipzig.

Les Ministres déclarent :

Nous, les Ministres responsables du développement urbain des Etats membres de l'Union européenne, considérons les villes européennes existantes, quelle que soit leur taille, comme un bien économique, social et culturel précieux et irremplaçable.

Dans le but de protéger, de consolider et de faire évoluer nos villes, nous soutenons fermement la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable sur la base du programme de travail de Lille, des dispositions de l'Acquis Urbain de Rotterdam et de l'accord de Bristol. Dans ce sens toutes les dimensions du développement durable sont à prendre en compte en même temps et avec une égale importance, à savoir la prospérité économique, l'équilibre social, et un environnement préservé. Ainsi l'on s'attachera aux besoins sanitaires comme culturels, en s'appuyant sur les compétences institutionnelles dans les Etats membres.

Nos villes possèdent des qualités culturelles et architecturales uniques, de grandes forces d'intégration sociale et d'extraordinaires capacités de développement économique . Elles sont des centres de savoirs et des sources de croissance et d'innovation, tout en assumant

l'ensemble de leurs responsabilités. Cependant se manifestent aussi dans nos villes des problèmes démographiques, de l'inégalité sociale, une exclusion de certaines catégories de la population, un manque de logements adaptés et abordables ainsi que des problèmes écologiques. A long terme, les villes ne pourront assumer leur rôle de garant du progrès social et de la croissance économique au sens de la stratégie de Lisbonne que si elles réussissent à maintenir l'équilibre social en leur sein et entre elles, ainsi qu'à préserver leur diversité culturelle et à assurer une qualité architecturale et écologique élevée.

Nous avons besoin de plus de stratégies globales et d'action concertée entre toutes les personnes et institutions engagées dans le processus de développement urbain, en dépassant les limites propres à chaque ville et commune. Que ce soit au niveau local, régional, national ou européen toutes les autorités portent leur part de responsabilité quant à l'avenir de nos villes. Afin que les autorités de tout niveau assument effectivement cette responsabilité, il nous incombe de mieux coordonner les politiques sectorielles et de d'instaurer un nouveau sens des responsabilités au sein d'une politique intégrée de développement urbain. Il nous faut améliorer la concertation politique à l'échelon local, régional, national et européen. Nous devons garantir que tous ceux qui travaillent à la réalisation des objectifs d'une ville durable disposent des compétences et des connaissances pluridisciplinaires nécessaires.

Nous saluons vivement les principes et les recommandations de l'Agenda territorial de l'Union européenne, ainsi que les travaux des institutions européennes qui promeuvent une vision intégrée du développement urbain. Nous apprécions par ailleurs la portée des « engagements d'Aalborg » comme contribution significative à une action stratégique et concertée au niveau local, ainsi que de la charte européenne du « réseau VITAL CITIES » et des conclusions du Forum européen pour une politique architecturale du 27 avril 2007 intitulé « Culture architecturale en Europe ».

Nous recommandons :

I. d'utiliser plus rigoureusement les approches intégrées de la politique de développement urbain.

Par une politique de développement urbain intégrée nous entendons la prise en compte concomitante et juste des différents besoins et intérêts du développement des villes. Une politique intégrée de développement urbain constitue un processus dans le cadre duquel les grands domaines de la politique urbaine sont coordonnés en termes d'investissements dans l'espace et dans le temps. L'implication des divers acteurs économiques et sociaux, ainsi que des habitants y est indispensable. La politique intégrée de développement urbain constitue une condition essentielle à la mise en œuvre de la stratégie européenne de développement durable. La réalisation d'une telle politique est une tâche de dimension européenne, qui doit cependant prendre en compte les particularités locales et respecter le principe de subsidiarité.

La prise en compte de l'ensemble des besoins et intérêts au sein d'une politique intégrée de développement urbain constitue la base d'un consensus solide entre Etat, régions, villes, citoyens et acteurs économiques. La mise en commun des connaissances et ressources financières permet d'augmenter l'efficacité de fonds publics limités. Les investissements publics et privés sont mieux coordonnés et répartis. La politique intégrée de développement urbain associe les acteurs extérieurs

et l'administration; elle permet aux habitants de participer activement à l'aménagement de leur cadre de vie quotidien. De la sorte les aménagements et investissements bénéficient d'une plus grande sécurité.

Nous recommandons aux villes européennes de mettre en place des programmes intégrés de développement urbain à l'échelle de la ville dans son ensemble. Ces outils d'aménagement à vocation pratique doivent permettre de :

- décrire les forces et faiblesses de la ville et de ses quartiers sur la base d'un état des lieux ;
- fixer des objectifs de développement cohérents pour le territoire urbain et développer des perspectives pour la ville ;
- coordonner les décisions politiques et les divers projets sur le plan spatial, sectoriel et technique, et s'assurer que les investissements programmés contribuent à un développement équilibré de l'espace urbain ;
- concentrer sur un même territoire et coordonner les moyens financiers engagés par les acteurs publics et privés ;
- de se coordonner tant localement qu'au niveau des régions métropolitaines, et d'impliquer les habitants ainsi que tout autre partenaire qui puisse apporter une contribution notable pour façonner l'avenir des territoires quant à leur qualité économique, sociale et écologique.

La concertation doit être renforcée tant localement qu'au niveau de la région métropolitaine, dans le but d'un partenariat équilibré entre zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre petites, moyennes et grandes villes d'une même agglomération ou d'une même région métropolitaine. Le traitement isolé d'une ville, quant aux enjeux politiques de développement urbain et aux décisions à prendre doit être abandonné. Nos villes doivent plutôt devenir les points de cristallisation du développement de régions urbaines et assurer la cohésion territoriale. C'est pourquoi il est utile que nos villes se mettent à l'avenir davantage en réseau au niveau européen.

La politique intégrée de développement urbain offre une palette d'outils qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes européennes en développant des structures de gouvernance modernes, coopératives et efficaces. Ces outils sont indispensables au renforcement de la compétitivité des villes européennes. La politique intégrée de développement urbain permet de coordonner de façon prospective l'évolution de l'habitat, de l'économie et des équipements en tenant compte, entre autres, des répercussions du vieillissement de la population, des tendances migratoires ainsi que des conditions générales dans le secteur de l'énergie.

Dans le cadre de la politique intégrée de développement urbain intégré nous considérons que le renforcement de la compétitivité des villes européennes passe tout particulièrement par les stratégies d'action suivantes :

❖ **Création et préservation d'espaces publics de qualité**

La qualité des espaces publics, du paysage culturel urbain, de l'architecture et de l'urbanisme occupe une place centrale dans les conditions de vie concrètes des citoyens. Ce facteur d'implantation des entreprises lié au cadre de vie intéresse notamment les entreprises de l'économie de la connaissance, la main d'œuvre qualifiée et créative, et le tourisme. C'est pourquoi les synergies entre architecture,

équipements et urbanisme doivent être renforcées dans le but de créer des espaces publics attrayants, tournés vers leurs utilisateurs et d'un haut niveau architectural. Mais les exigences architecturales ne doivent pas se limiter aux espaces publics : la culture architecturale représente une nécessité pour l'ensemble de la ville et de ses environs. Il incombe aux villes et à l'Etat d'exercer pleinement leur influence à cet égard. Ceci vaut tout spécialement pour la sauvegarde du patrimoine architectural, les édifices historiques devant être préservés dans toute leur valeur urbanistique et architecturale.

La création et la préservation d'espaces urbains et d'équipements fonctionnels et architecturalement ambitieux est ainsi un devoir commun aux autorités nationales, régionales et communales, tout comme aux habitants et aux entreprises.

❖ **Modernisation des réseaux d'infrastructure et augmentation du rendement énergétique**

Une contribution essentielle à l'amélioration des conditions de vie et à la qualité environnementale ainsi qu' à la création de facteurs favorables à l'implantation d'entreprises peut être fournie par des systèmes de transports urbains durables, facilement accessibles et abordables étant dotés de liaisons concertées avec les systèmes de transport urbain et régional. Dans ce contexte, une attention toute particulière devra être attachée à la gestion de la circulation et à l'interconnexion des modes de transports y compris la circulation cycliste et pédestre. Les transports urbains devront se conformer aux exigences utilitaires à l'égard de l'habitat, des activités, de l'environnement et des espaces publics.

Les équipements techniques, notamment l'adduction d'eau, l'épuration des eaux usées et les équipements analogues devront être mis en conformité et adaptés, en temps utile, aux nouvelles conditions, pour qu'ils puissent répondre, à l'avenir également aux exigences liées à une qualité de vie élevée dans les villes.

L'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la gestion économique efficace des équipements constituent les conditions essentielles d'une infrastructure d'approvisionnement et d'évacuation durable. Il faudra améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. La rénovation des bâtiments existants apporte une contribution décisive à l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cela vaut aussi bien pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants. Dans ce contexte, il faudra notamment prendre en compte les grands immeubles préfabriqués. Des réseaux d'infrastructure performants et optimisés ainsi que des immeubles au rendement énergétique élevé permettent de diminuer les coûts de localisation des entreprises et des habitants.

L'habitat groupé constitue une base importante en vue de l'utilisation efficace et durable des ressources. Ce but peut être atteint en utilisant des méthodes de planification urbaine et régionale permettant d'empêcher l'étalement urbain. Dans ce domaine il faudra gérer l'offre de terrains par un contrôle strict et contenir toute tendance à la spéculation. Dans ce contexte l'aménagement de quartiers urbains mixtes d'habitat, d'activités professionnelles, de formation, d'approvisionnement et de loisirs apparaît comme étant particulièrement durable.

En utilisant les technologies d'information et de communication les plus modernes dans les domaines de la formation, du marché du travail, des services sociaux, de la santé, de la sécurité et de l'e-gouvernement, les villes devront contribuer à préserver

et à améliorer la qualité de vie des hommes et l'attrait des lieux favorables à l'implantation d'entreprises. Dans un même temps, ces technologies d'information et de communication modernes doivent également servir d'outils permettant d'améliorer l'administration urbaine.

Nos villes devront également se conformer aux exigences qui découlent de la menace que constitue le changement climatique. Un développement urbain fondé sur des méthodes d'aménagement et de planification de haut niveau peut entraîner une croissance basée sur un niveau d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) peu élevé et contribuer de ce fait à une amélioration de la qualité de l'environnement. Les villes pourront atteindre cet objectif en engageant des mesures de prévention innovantes qui, de leur côté, pourront encourager l'émergence de nouvelles industries et d'entreprises à faible niveau d'émission de dioxyde de carbone.

❖ **Politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation**

Le savoir se développe essentiellement dans les villes qui contribuent également à sa diffusion. Le potentiel de connaissance d'une ville et le degré élevé de la mise au profit de ces connaissances dépendent de la qualité de la formation préscolaire et scolaire, de la perméabilité du système scolaire et de la formation professionnelle, des réseaux sociaux et culturels, des opportunités de l'apprentissage tout au long de la vie, du niveau excellent des universités et des organismes de recherche extra-universitaires ainsi que des réseaux de transfert qui existent entre les milieux économiques et scientifiques.

La politique de développement urbain intégré peut contribuer à l'amélioration de ces facteurs en favorisant, par exemple, la rencontre des acteurs concernés, en soutenant les réseaux et en optimisant les structures d'accueil locales. Le développement urbain intégré encourage le dialogue social et interculturel.

Les concepts de développement urbain intégré, une gestion coopérative du développement urbain et une gestion efficace des villes permettent à la fois d'utiliser les potentialités des villes européennes au profit de la compétitivité et de la croissance et de combler les disparités qui existent au sein même des villes et entre elles. Ces concepts offrent l'opportunité d'une participation sociale et démocratique.

II. accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées

Dans le contexte de l'évolution des structures économiques et du phénomène de la mondialisation, les villes se voient confrontées à des défis considérables. Parmi les problèmes spécifiques il faut évoquer notamment le nombre élevé de chômeurs et l'exclusion sociale. Les villes présentent de fortes disparités au sein même de leurs périmètres, ceci en ce qui concerne leurs perspectives respectives sur le plan économique et social mais aussi pour ce qui est de la qualité de l'environnement. En plus, les inégalités au niveau social et les disparités qui caractérisent le développement économique augmentent dans de nombreux cas et contribuent ainsi à la déstabilisation des villes. Une politique d'intégration sociale qui combat les

inégalités et l'exclusion sociale est la meilleure prévention pour garantir le maintien de la sécurité dans nos villes.

Une politique du logement social bien conçue constitue un outil efficace pour atteindre la cohésion sociale et l'intégration dans les villes et les régions urbaines. Les habitations salubres, à des prix abordables et conformes aux besoins des habitants peuvent contribuer à l'augmentation de l'attractivité des quartiers et par là de la stabilité de ceux-ci, non seulement pour les jeunes, mais également pour les personnes plus âgées.

Afin de mener une politique de développement urbain perspicace, il est nécessaire d'identifier les signes qui annoncent le déclin de certains quartiers, de les prendre au sérieux et d'engager des mesures pour faire face à cette situation le plus rapidement possible. Cela permet également d'économiser des coûts. Une fois que le processus de dégradation est commencé, il faut dépenser des montants bien plus élevés pour le stopper.

Nous devons donner une perspective et accorder notre soutien et des mesures de prévention aux habitants des quartiers concernés. Pour trouver la meilleure solution pour chaque quartier urbain défavorisé, une participation active des habitants et une intensification du dialogue entre les responsables politiques, les habitants et les acteurs économiques s'avèrent indispensables.

Dans cette perspective nous considérons que, pour les quartiers urbains déshérités, les stratégies suivantes sont d'une importance primordiale et que ces stratégies doivent constituer une partie intégrante de la politique de développement urbain intégré.

❖ **Pérenniser les stratégies de mise en valeur des qualités urbanistiques**

Il existe une corrélation étroite entre activités économiques et investissements, d'une part, et structures urbaines de haute qualité, environnement bâti correct et infrastructure moderne et performante, d'autre part. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre le parc immobilier des quartiers urbains défavorisés en conformité avec les exigences de qualité architecturale, de confort et d'efficacité énergétique. L'amélioration des standards de qualité qui s'appliquent à la construction neuve et aux immeubles d'habitation existants et notamment aux grands immeubles préfabriqués offriront des possibilités importantes d'accroissement de l'efficacité énergétique à l'intérieur de l'UE, et par ce fait une perspective d'avancée dans la protection du climat.

Pour assurer la durabilité des investissements réalisés dans l'amélioration des qualités urbanistiques, il faudra que ces investissements s'intègrent dans un projet de développement à long terme qui devra, entre autres, couvrir également les investissements publics et privés à venir.

❖ **Renforcement de l'économie locale et de la politique locale de marché du travail**

Dans les quartiers déshérités les approches en vue d'une stabilisation de la situation économique devront se concentrer aussi sur les forces économiques en présence dans ces quartiers. Une politique économique et une politique de marché du travail

adaptées aux besoins de chaque quartier constituent des instruments appropriés à cet effet. La création et la consolidation d'emplois ainsi que l'assistance à la création de nouvelles entreprises devront constituer l'objectif principal. Les perspectives d'accès au marché de travail local devront avant tout être améliorées par des offres de qualification répondant aux besoins de la demande. De même, les possibilités d'emploi et de formation au sein des économies ethniques devront plus largement être mises à profit.

L'Union européenne, les Etats membres et les villes sont appelés à améliorer les conditions et à perfectionner les instruments nécessaires pour renforcer l'économie locale et par là également les marchés de travail locaux. A cet effet, ils devraient surtout promouvoir les établissements socio-économiques et encourager la prestation de services proches des citoyens.

❖ **Politique active d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes**

L'amélioration de l'enseignement et de la formation au niveau local dans le cadre d'une politique active en faveur des enfants et des jeunes constitue un élément central des efforts à engager pour améliorer la situation dans les quartiers déshérités.

Il est important de proposer et d'améliorer, dans les quartiers déshérités, une formation qui réponde aux besoins et aux carences des enfants et des jeunes qui habitent dans ces quartiers. En pratiquant une politique en faveur des enfants et des jeunes axée sur l'amélioration du milieu social nous devons contribuer à améliorer les perspectives de participation des enfants et des jeunes vivant dans ces quartiers, à renforcer leur capacité à vivre le genre de vie auquel ils aspirent et à assurer l'égalité des chances de manière durable.

❖ **Encourager la mise en place d'un système de transports urbains performant et à la portée de tous**

De nombreux quartiers urbains défavorisés connaissent des contraintes supplémentaires en raison d'une desserte insuffisante en matière de transports et de conditions environnementales médiocres ce qui fait diminuer la qualité de ces zones en tant que centres de vie et d'habitat. La mise en place d'un système de transport en commun de qualité, à la portée de tous offre aux citoyens la mobilité et l'accessibilité à laquelle ils ont droit.

Pour remédier à cette situation, il sera nécessaire, dans ces zones, d'axer la planification et la gestion des transports plus fortement sur la réduction des répercussions négatives des transports sur l'environnement. Il convient d'organiser les transports de façon à mieux intégrer ces quartiers urbains dans l'armature urbaine et régionale. Ces mesures devront également s'appuyer sur un réseau de voies piétonnes et cyclables.

Plus nous réussissons à stabiliser la situation économique des quartiers urbains déshérités, à assurer leur intégration sociale ainsi que l'amélioration de leur environnement physique et des transports plus nous allons augmenter les chances de nos villes de rester à long terme les lieux du progrès social, de la croissance et de l'innovation.

Nous soulignons les impératifs suivants:

La politique de développement urbain devra être ancrée au niveau national. C'est elle qui devra donner un nouvel élan à la recherche de solutions innovantes.

Nos villes ont besoin d'une marge de manœuvre qui leur permet d'assumer les tâches communales d'une façon responsable. Elles nécessitent également une base financière solide à long terme. Voilà pourquoi il est primordial que les Etats membres puissent utiliser les fonds structurels européens pour élaborer et financer les programmes en matière de développement urbain intégré de grande envergure. La mobilisation des fonds devra s'adapter le plus étroitement possible aux difficultés et possibilités existantes tout en tenant compte des chances spécifiques et des problèmes qui existent au niveau des Etats membres. Les administrations locales devraient développer les qualifications requises en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement urbain intégré, dans la mesure où de telles capacités font encore défaut.

Les nouvelles initiatives de l'UE - JESSICA et JEREMIE - offrent de possibilités prometteuses pour renforcer l'efficacité des sources de financement traditionnelles aux niveaux national et européen par la création de fonds de développement urbain et de fonds pour les petites et moyennes entreprises. Ces initiatives devraient s'appuyer sur des instruments d'ingénierie financière afin de mobiliser de capitaux privés pour réaliser des concepts de développement urbain intégré.

Au niveau national, tous les ministères devront mieux tenir compte du fait que les villes jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de réaliser des objectifs aux niveaux national, régional et communal, et que leurs mesures politiques ont des répercussions sur les villes. Il sera nécessaire de mieux coordonner et combiner les efforts déployés par les différents ministères actifs dans le domaine du développement urbain ou ayant une influence sur ce domaine.

Nous soulignons l'importance d'un échange systématique et structuré d'expériences et de connaissances dans le domaine du développement urbain durable. Nous demandons à la Commission européenne de présenter les résultats de cet échange de bonnes pratiques à l'occasion d'une conférence dans le cadre de l'initiative « Les régions, actrices du changement économique ». Parallèlement, une plateforme européenne revêt une grande importance pour mieux mettre à profit cet échange d'expériences en ce qui concerne les bonnes pratiques, les statistiques, les études d'analyses comparatives, les évaluations, les expertises et toutes les autres recherches dans le secteur urbain ce qui permettra de soutenir les acteurs concernés du développement urbain à tous les niveaux et dans tous les domaines. A l'avenir également, nous allons soutenir et intensifier l'échange de connaissances et d'expériences aux niveaux local, régional, national et européen, entre les décideurs politiques, les praticiens et les milieux scientifiques, et ce dans le but de renforcer la dimension urbaine de la stratégie européenne en faveur du développement durable, de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie européenne pour l'emploi.

L'Europe a besoin de villes et de régions fortes où il fait bon vivre.